



REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



SALLES D'EXPOSITIONS MUNICIPALES

46, rue Saint-Sébastien
06410 BIOT

CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x



SALLES D'EXPOSITIONS MUNICIPALES

46, rue Saint-Sébastien
06410 BIOT

Contact :
04 22 10 57 50

Date de rédaction de la fiche : 11-2017

SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

Les Salles d'Expositions Municipales disposent de :

- Un point d'accueil : RDC
- Des salles d'expositions : RDC, Niveau-1 et 1^{er} étage
- Des sanitaires : RDC
- Les bureaux du service municipal Actions Culturelles et Initiatives Locales : RDC
- Une salle de réunion : 2^{ème} étage

ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Etat d'accessibilité du bâtiment

Les Salles d'Expositions Municipales ont fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de la commune de Biot.

 6 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité ont été réalisés en 2016.

Personnel d'accueil

Le point d'accueil du bâtiment est situé au RDC.

 Le personnel d'accueil n'a pas été formé aux différentes situations de handicap

ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT

Parkings à proximité

Places réservées Rue Saint-Sébastien – 50 à 100 m

 3 places réservées aux personnes en situation de handicap :

- En face du Maroquinier
- En face du Monument aux morts
- En face de l'Entrée du musée

 Zone non accessible en voitures à certaines périodes (zone piétonne le mardi matin et lors de certaines festivités)

Parking des Bâchettes – 300 m

 1 place réservée aux personnes en situation de handicap sur le premier niveau du parking

 L'accès depuis le parking vers la Rue Saint-Sébastien se fait par la Calade des Bâchettes. Celle-ci présente une pente d'environ 20%, ce qui la rend inaccessible aux utilisateurs de fauteuils roulants sans assistance.

Arrêts de bus à proximité

Arrêt « Biot village » (ligne 10 d'Envibus) – 150m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Salles d'Expositions – Niveau-1, RDC et 1 ^{er} étage	<p> L'entrée principale du bâtiment n'est pas accessible pour les utilisateurs de fauteuils roulants en raison de la présence d'escaliers.</p> <p> Une entrée pour les personnes à mobilité réduite est située dans l'Impasse Saint-Sébastien. En raison d'une pente importante, une aide à la personne est à prévoir. Pour ce faire, une sonnette est située à droite de l'entrée principale du bâtiment Rue Saint-Sébastien.</p> <p> Un ascenseur permet d'accéder aux différents étages des salles d'expositions municipales.</p>
Point d'accueil - RDC	<p> Le guichet d'accueil n'est pas accessible à tous</p> <p> Le guichet d'accueil ne dispose pas de boucle magnétique.</p>
Bureaux et salle de réunion du Service Action Culturelle et Initiatives Locales – RDC et 2 ^{ème} étage	<p> Sur les deux bureaux situés au RDC, l'un est accessible ; l'autre présente des escaliers pour y accéder. Ces bureaux ne sont pas ouverts au public.</p> <p> La salle de réunion du Service Action Culturelle et Initiatives Locales située au 2^{ème} étage est accessible par l'ascenseur.</p>
Sanitaires – RDC	<p> Des sanitaires adaptés à tous sont accessibles au RDC.</p>

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

EX OFFICE DU TOURISME

16, RUE SAINT-SEBASTIEN

06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	26 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel	: 67%
Indice d'accessibilité potentiel	: 89%
Nombre d'obstacles	: 6
Enveloppe globale	: 23 420 € HT
Enveloppe ERP	: 23 420 € HT
Enveloppe voirie	: 0 € HT

REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

DEROGATION

Une demande de dérogation est nécessaire pour l'obstacle D2.1.

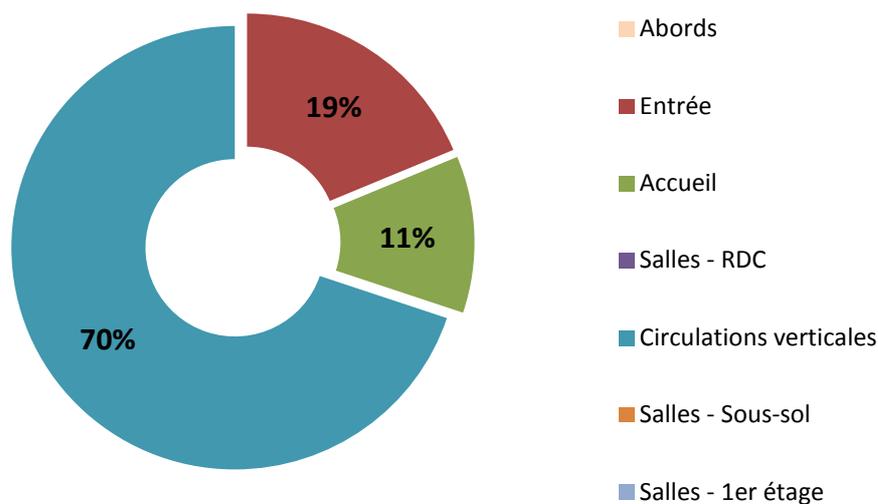


RESULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	100%	0	0 € HT	100%
Entrée	0%	3	4 380 € HT	0%
Accueil	50%	1	2 680 € HT	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Salles - RDC	100%	0	0 € HT	100%
Circulations verticales	0%	2	16 360 € HT	100%
Salles - Sous-sol	100%	0	0 € HT	100%
Salles - 1er étage	100%	0	0 € HT	100%

Répartition de l'enveloppe par fonction



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Ex office du tourisme	67%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords		100%
Entrée	C1 D2.1 C2.2	0%
Accueil	C3	50%
Salles - RDC		100%
Circulations verticales	C4 C5	0%
Salles - Sous-sol		100%
Salles - 1er étage		100%

OBSTACLE		PRECONISATION		COUT	Gain de la fonction
C1	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	Entrée principale	Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	630 € HT	0%
D2.1	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Vers entrée PMR	La topographie ne permet pas la mise en accessibilité en autonomie	0 € HT	0%
C2.2	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Vers entrée PMR	Remplacer l'(les)interphone(s) par un(des) visiophone(s) à un emplacement conforme	3 750 € HT	0%
C3	RCPT (RECEPTION)		Modifier le(les) comptoir(s) en rabaissant une partie	2 680 € HT	50%
C4	ESCI (ESCALIER INTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	4 890 € HT	50%
C5	ASCE (ASCENSEUR)		Mettre en conformité le(s) équipement(s) de l'(des)ascenseur(s)	11 470 € HT	50%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

23 420 € HT

89%

MODULE

ACCESSIBILITE

OBSTACLE

Fonction : Abords

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)

100%

100%

Fonction : Entrée

ESCE (ESCALIER EXTERIEUR) - Entrée principale

0%

C1

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale

100%

CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Vers entrée PMR

0%

D2.1 C2.2

PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée PMR

100%

ECLA (ECLAIRAGE)

100%

SIGN (SIGNALETIQUE)

100%

0%

Fonction : Accueil

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)

100%

RCPT (RECEPTION)

0%

C3

50%

Fonction : Salles - RDC

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salles

100%

100%

Fonction : Circulations verticales

ESCI (ESCALIER INTERIEUR)

0%

C4

ASCE (ASCENSEUR)

0%

C5

0%

Fonction : Salles - Sous-sol

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salles

100%

100%

Fonction : Salles - 1er étage

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salles

100%

100%

NOTE GLOBALE DE CE SITE :

67%

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ex office du tourisme

Localisation
**16, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C1**

Fonction Entrée
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR) - Entrée principale

Description



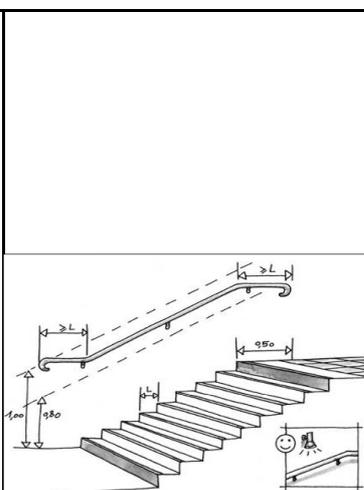
Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	1.7	170 €	290 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	5	1.7	40 €	340 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.7	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				630 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ex office du tourisme

Localisation
**16, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **D2.1**

Fonction Entrée
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Vers entrée PMR

Description



Pente du cheminement supérieure à 6%

Pente de 20 %

Principe

La topographie ne permet pas la mise en accessibilité en autonomie.

Prévoir une aide à la personne.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

PAS DE TRAVAUX

DEMANDE DE DEROGATION
Motif : impossibilité technique

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ex office du tourisme

Localisation
16, rue Saint-Sébastien
BIOT

Obstacle critique n° C2.2

Fonction Entrée
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Vers entrée PMR

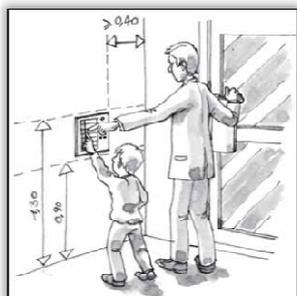
Description



Dispositif d'appel sans retour visuel

Principe

Remplacer l'interphone par un visiophone.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 4 - Dispositions relatives aux accès à l'établissement ou l'installation

VISIOPHONE - pose	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de dispositif(s)	1				
remplacement interphone par visiophone			3 750 €	3 750 €	élec.
			TOTAL	3 750 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ex office du tourisme

Localisation
**16, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C3**

**Fonction Accueil
RCPT (RECEPTION)**

Description



Hauteur du guichet supérieure à 80 cm

Principe

Modifier le comptoir en rabaissant une partie afin d'obtenir un plan d'une hauteur de 80 cm maximum.

Prévoir un évidement sous plan d'une hauteur minimale de 70 cm, largeur de 60 cm et profondeur de 30 cm.

La largeur doit être de 80 cm si des joues sont présentes de chaque côté.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public

BANQUE DE RECEPTION - abaissement	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps d'état
	estim	estim	unit HT	€ HT	
nombre de guichet(s)	1				
découpe de la partie haute du comptoir			2 140 €	2 140 €	men.int
pose d'une tablette en bois			540 €	540 €	men.int
TOTAL				2 680 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ex office du tourisme

Localisation
**16, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C4**

**Fonction Circulations verticales
ESCI (ESCALIER INTERIEUR)**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	6	1.2	170 €	1 230 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	35	1.2	40 €	1 680 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.2	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	10	0	170 €	1 700 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	1	2	220 €	280 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	0	10	330 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				4 890 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Ex office du tourisme

Localisation
**16, rue Saint-Sébastien
BIOT**

Obstacle critique n° **C5**

**Fonction Circulations verticales
ASCE (ASCENSEUR)**

Description



Equipements de l'ascenseur insuffisants

Principe

Modifier ou compléter les commandes, la signalisation sonore et visuelle, en cabine et / ou sur chaque palier, selon le tableau ci-dessous.



Les ascenseurs doivent être conformes à la norme NF EN 81-70 ou à tout système équivalent.

Arrêté du 8 décembre 2014

Article 7 - Dispositions relatives aux circulations intérieures verticales

CONFORMITE DES COMMANDES et INFORMATIONS	qtés	estim	détail	TOTAL	mois de
<i>PROVISION en attente estimation ascensoriste contractuel, sous réserve compatibilité matériels</i>	estim	unit HT	€ HT	€ HT	référence
nombre d'appareil(s)	1				
changement tableau de commandes en cabine <i>inclus signalisation vocale et visuelle</i> <i>inclus boutons en relief et contrastés</i>	1		5 350 €	5 350 €	ascenseur
déplacement tableau 90<h<120cm et d>40cm	1		1 290 €	1 290 €	ascenseur
changement boîtier d'appel sur palier(s) <i>inclus signalisation sonore et visuelle</i> <i>inclus boutons en relief et contrastés</i>	3		1 610 €	4 830 €	ascenseur
TOTAL				11 470 €	<i>août-14</i>

Recommandation :

En plus du relief obligatoire sur les boutons, prévoir le doublage des informations en braille.

IL EST PREVU UNE PROVISION, LE MONTANT DE CES TRAVAUX DEVRA ETRE CONFIRME PAR L'ASCENSORISTE CONTRACTUEL, SOUS RESERVE DE COMPATIBILITE DES MATERIELS EXISTANTS.